



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le mercredi 23 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenelle Environnement : Signature de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité à haute qualité environnementale



Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies Vertes et des Négociations sur le Climat a signé aujourd'hui, avec les représentants des élus, les producteurs d'hydroélectricité, les associations et fondations de protection de l'environnement, les associations pour les énergies renouvelables et l'association des pêcheurs professionnels en eau douce, une convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques.

Face à l'urgence climatique, aux contraintes énergétiques, l'érosion de la biodiversité, l'impératif de restauration de la qualité des milieux naturels et des masses d'eau, le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables (23 % de la production nationale en 2020), de restauration des continuités écologiques (trame verte et bleue) et du bon état écologique des masses d'eau (66 % en bon état en 2015).

La conciliation de ses objectifs ne va pas de soi. Et il est important de trouver le point d'équilibre entre des objectifs qui peuvent être contradictoires. Aussi a-t-il été décidé de développer l'hydroélectricité dans la limite de la cohérence de ce développement avec les autres exigences de même importance.

Fruit du Grenelle Environnement et d'un patient travail de 18 mois entre les collègues, cette convention constitue désormais un socle commun et partagé entre les élus des territoires, les entreprises productrices d'électricité, les associations et ONG de protection de l'environnement et les pêcheurs.

Elle réaffirme que la poursuite du développement des énergies renouvelables, priorité pour la France, doit se faire dans le respect des autres exigences environnementales et sociétales, en particulier de la préservation des milieux naturels et du respect des autres usages. Il en résulte la nécessité d'un programme volontariste de développement d'énergies renouvelables à haute qualité environnementale.

La convention prévoit notamment :

- Un effort sur la recherche relative à la connaissance des espèces, des impacts des ouvrages comme l'illustre en particulier le lancement d'un programme de R&D sur l'anguille d'un montant de 4M€ (pris en charge par l'ONEMA, l'ADEME et les producteurs).
- Un effort de mise aux normes des ouvrages existants par le respect des obligations légales (débit réservé et passes à poissons sur les cours d'eau où elles sont obligatoires), accompagné d'un meilleur suivi des impacts, et la mise en place de démarches « gagnant-gagnant » pour l'amélioration de la continuité écologique.
- Un grand plan d'effacement des ouvrages hydrauliques en déshérence (plus de 40 000 dont 1.200 effacés d'ici 2012).
- L'effacement de 5 ouvrages hydroélectriques, dont ceux de La Roche-qui-Boit et de Vezins sur la Sélune, dans le département de la Manche.
- L'identification du potentiel de développement de l'hydroélectricité dans les secteurs où les enjeux environnementaux sont moindres, en cohérence avec la révision des classements de cours d'eau, afin de se donner les moyens d'atteindre à la fois un objectif de développement de la production hydroélectrique de 3 TWh par an d'ici 2020 et l'objectif de bon état d'au moins 66 % des masses d'eau en 2015.

Un comité de suivi, pérennisant le principe de la table ronde qui a été mise en place pour aboutir au texte de la convention, sera mis en place en septembre qui permettra le développement d'une culture commune entre les acteurs.

« Encore une fois, c'est le triomphe de la méthode Grenelle de concertation. L'équation à résoudre était difficile car les objectifs sont tout aussi légitimes les uns que les autres. Il faut savoir gérer les contradictions, et je tiens à remercier très vivement les nombreux signataires de cette convention qui ont tous fait preuve de hauteur de vue pour y parvenir » a déclaré Jean-Louis BORLOO à l'issue de cette signature.

Contacts presse :

Benoît PARAYRE 01 40 81 72 36
Muriel DUBOIS-VIZIOZ 01 40 81 31 73
